



Travaux d'aménagement des espaces publics – lot 3 : Espaces verts Notice paysagère

Rendu APD – Mars 2025

Notice paysagère

AFFAIRE	PHASE	LOT	EMETTEUR	NUM.BAT	NOM.BAT	NIV	ZONE	TYPE DOC	N° DOC	INDICE
SLA1	APD	ESV	TER	00	ENS	TN	TZ	DOC	1034	D

GESTION DES INDICES

Créé le 21.06.2024	A	Création du document
Modifié le 26.09.2024	B	Modification du document
Modifié le 10.01.2025	C	Modification du document
Modifié le 10.03.2025	D	Modification du document

Sommaire

1.	Introduction	1
1.1.	Objet de la présente notice	1
1.2.	Consistance des travaux du lot 3 : espaces verts	1
2.	Contexte	3
2.1.	Un territoire frontalier à forte croissance démographique	3
2.2.	Contexte climatique et ressources locales	3
3.	Un parti pris paysager révélé par l'intégration dans l'environnement et le respect de la sureté pénitentiaire	5
3.1.	Insertion dans le paysage	5
3.2.	Prise en compte des contraintes de sureté	5
4.	Traitement paysager des différentes séquences	8
5.	Qualité du traitement paysager	28
5.1.	Réemploi de la terre du site	28
5.2.	Mise en culture des végétaux	30
5.3.	Tailles et densités de plantation des végétaux	30
5.4.	Prescription pour les plantations	30
5.5.	Entretien des espaces verts	31
6.	Revêtements de sol	32
7.	Mobiliers	34

1. Introduction

1.1. Objet de la présente notice

La présente notice paysagère a pour objet de définir les conditions d'exécution ainsi que les spécifications concernant la provenance, la qualité et la mise en œuvre des travaux relatifs au lot Espaces Verts, Entretien, Pépinière sur site à exécuter sur la commune de Saint-Laurent du Maroni (97311).

Il s'applique au présent marché dans le cadre des travaux d'aménagement des espaces publics de Cité du ministère de la justice de Saint-Laurent du Maroni.

1.2. Consistance des travaux du lot 3 : espaces verts

Les travaux à exécuter comprennent :

- La réalisation des études et plans nécessaires à l'exécution
- Le piquetage et les opérations préalables à la réception des terres et des végétaux
- Le nettoyage préalable des zones à planter
- Les terrassements complémentaires pour les fosses d'arbres, d'arbustes, de vivaces/graminées d'ornement/couvre-sols et pour les surfaces à ensemercer ainsi que les travaux de préparation de sols pour semis ;
- La mise en place d'une pépinière sur site. Si impossible, prévoir un contrat de culture à minima.
- La fourniture et mise en œuvre de terres végétales et de mélange terre-pierre
- La fourniture et mise en œuvre de paillage biodégradables
- La fourniture de végétaux (arbres, arbustes, vivaces, graminées d'ornement, couvre-sols) et des semences pour prairie la plantation d'arbres, d'arbustes, de plantes vivaces et graminées d'ornement
- La fourniture et l'agrément par le Maître d'œuvre d'échantillons témoins des terres végétales, et autres matériaux, et analyses correspondantes avant et en cours de chantier
- La remise en état, le nivellement et le décompactage profond des fonds de forme y compris évacuation en décharge des terres incultes à la plantation
- La fourniture et la pose d'équipements spéciaux (ancrages de motte, protections de type ganivelle, tuteurage des arbres...)
- La fourniture et la mise en œuvre d'un réseau d'arrosage par goutte-à-goutte et asperseurs et de bouches d'arrosage manuel
- La protection des ouvrages existants ou des revêtements réalisés.
- La protection des arbres et arbustes existants conservés
- La garantie de reprise des végétaux durant 24 mois
- L'entretien des plantations durant 24 mois (y compris l'arrosage).

Outre l'installation propre à son corps d'état, l'entreprise a à sa charge :

- les engins de levage pour le déchargement des végétaux et leur plantation ;
- la réalisation d'un dispositif provisoire d'arrosage de façon à pouvoir arroser les végétaux en attente d'être plantés ou plantés récemment ;
- la protection (par un géotextile) des arbres en motte stockés par temps pluvieux ;

- la protection de l'ensemble des fournitures et des ouvrages exécutés, y compris frais de gardiennage si nécessaires, la réfection et la replantation en cas de dégradation jusqu'à la réception
- le repliement du chantier en laissant propre les zones occupées pour le stockage des terres, du matériel divers ...
- la signalisation, les clôtures et le barriérage nécessaires à la sécurité des usagers
- le maintien en parfait état des ouvrages du présent lot durant toute la durée du chantier et jusqu'à réception.

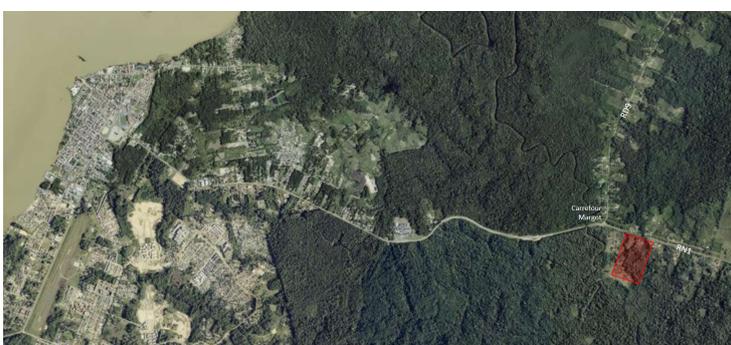
2. Contexte

2.1. Un territoire frontalier à forte croissance démographique

Le site est à proximité du centre historique de Saint-Laurent du Maroni, situé en entrée de ville il est intégré dans le périmètre de l'OIN Margot au carrefour de la rd1 reliant Saint-Laurent du Maroni à Cayenne et de la RD9, vers Mana.

La crique Margot et la forêt des Malgaches qui l'accompagne créent un effet seuil avec la ville. Ils mettent en retrait le quartier et l'ouvrent vers le péri-urbain.

Cette opération s'intègre dans un tissu péri-urbain constitué d'habitats spontanés greffés le long des axes routiers et ayant développé des activités agricoles. Cette typologie d'habitat a fait émerger un chapelet de clairières habitées que nous souhaitons prolonger pour le projet.



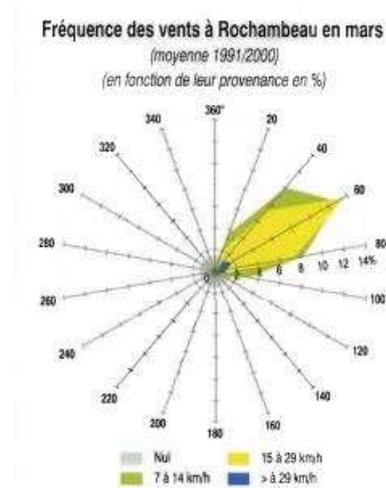
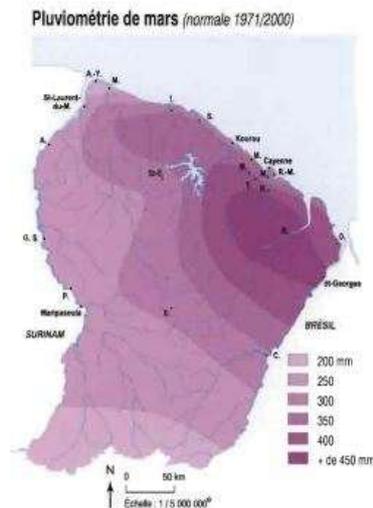
Périmètre de la Cité du Ministère de la Justice

2.2. Contexte climatique et ressources locales

La Guyane est balayée de manière saisonnière par la zone intertropicale de convergence entre les anticyclones des Açores et de Sainte-Hélène. Il en résulte un cycle saisonnier de quatre saisons : la petite saison des pluies de mi-novembre à mi-février, avec un pic des pluies en janvier, le petit été de mars, la saison des pluies du mois d'avril jusqu'à la mi-juin et enfin la saison sèche jusqu'au mois de novembre.

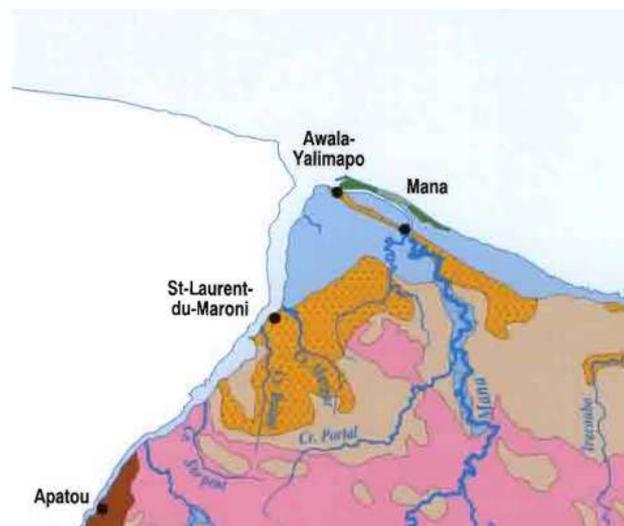
Les pluies peuvent être très soutenues, la commune de Saint-Laurent du Maroni, à l'extrême ouest du territoire, reçoit en moyenne **2500mm d'eau par an**. La température moyenne y est de **26 °C**.

Le choix de la végétation doit s'adapter à ces particularités du climat équatorial.



Le site est localisé sur la plaine côtière ancienne et sa pédologie est une association de sols ferrallitiques lessivés et appauvris et de podzols, sur des matériaux sablo-argileux d'origine continentale. Les études géotechniques indiquent la présence de terre végétale sur des épaisseurs variables de 10 à 40 cm qu'il s'agira de décapper avant les opérations de terrassement. **Cette terre pourra être mise en stock sur le sud de la parcelle et réutilisée pour l'aménagement des espaces verts.**

Le sous-sol constitué en majorité d'argile est très peu drainant, la présence de la nappe en faible profondeur (1m en saison des pluies, 3m en saison sèche) est une ressource en eau bienvenue pour la végétation, tout en constituant un facteur limitant pour le choix des espèces.



Carte pédologique

3. Un parti pris paysager révélé par l'intégration dans l'environnement et le respect de la sureté pénitentiaire

3.1. Insertion dans le paysage

L'insertion dans le paysage alentour du site se fera de deux manières :

- La façade ouverte vers la ville avec le Tribunal
- Les façades de l'enceinte pénitentiaires enserrées d'un écrin de verdure.

La façade Nord du Tribunal est agrémentée de palmiers d'alignement qui rythment et accompagnent les palmes en bois de la façade. Ils n'obstruent pas la vue et permettent d'identifier le bâtiment.

La façade ouest du Tribunal est dégagée et ouverte sur le parc Margot. Quelques plantations basses animent le parvis et des arbres d'ombrage de petit développement permettent d'aménager des lieux de repos.

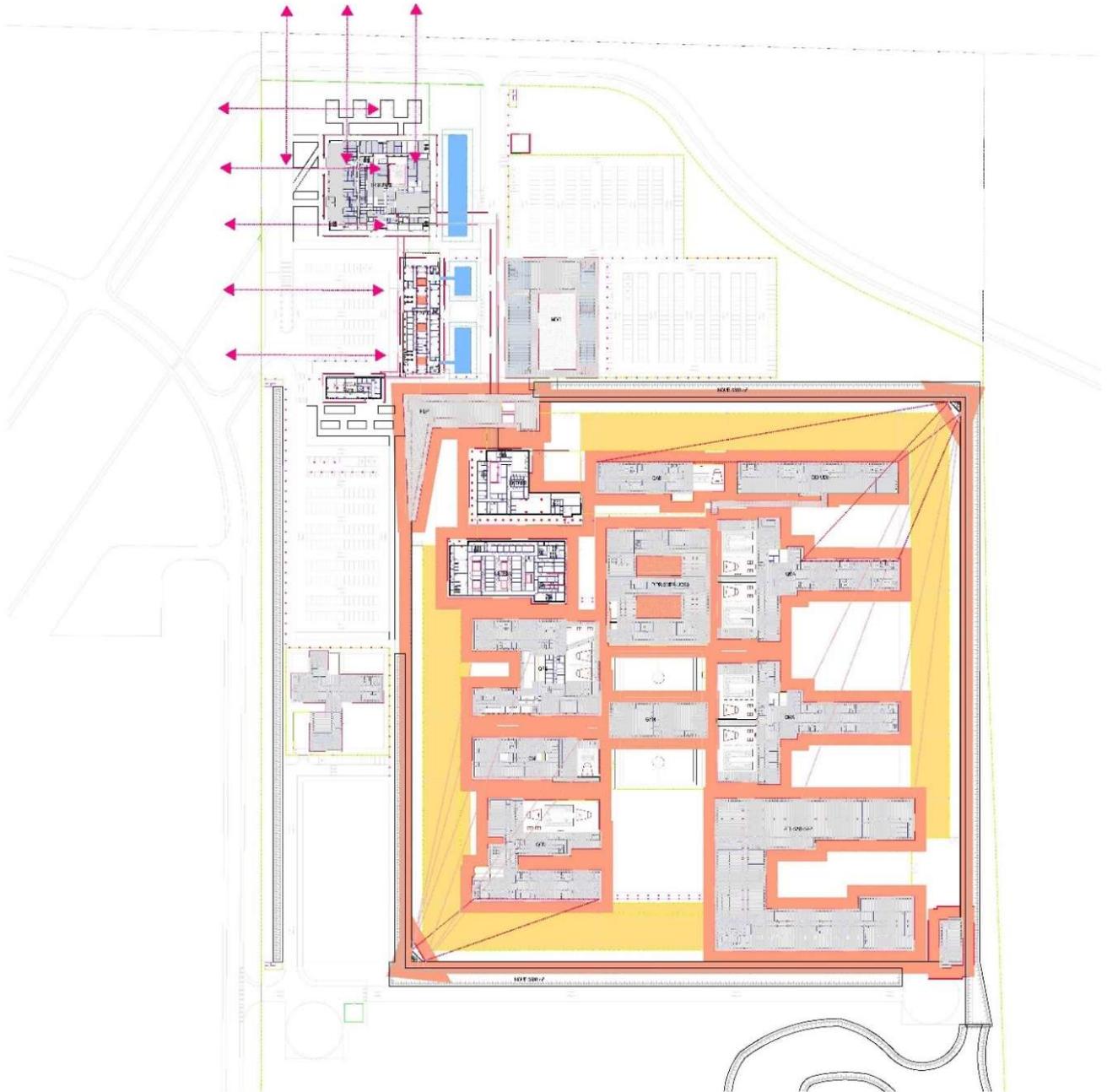
Le reste des entités du site est isolée de la ville par une épaisse frange forestière, reconstituée depuis la forêt au sud de la parcelle ainsi que celle de la colline Margot au nord-est. Cette composante paysagère ancre la cité judiciaire dans le grand paysage tout en aménageant un filtre visuel vis-à-vis de l'OIN Margot.

3.2. Prise en compte des contraintes de sureté

La végétation tropicale spontanée de Guyane présente une luxuriance pouvant être incompatible avec les exigences de sureté d'un centre pénitentiaire.

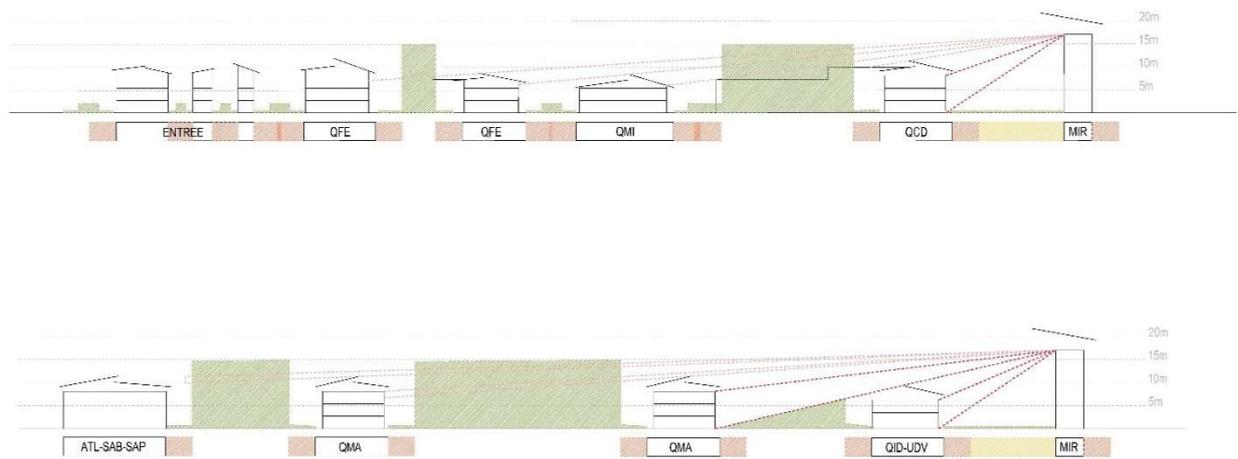
Les différentes contraintes imposées par l'aménagement du site sont les suivantes :

- Les réserves foncières à laisser libre de végétaux ligneux pour faciliter les extensions des bâtiments
- La bande de retrait à 6m des façades et des débords de toitures qui limite l'installation de végétaux de grand développement
- Les cônes de vue des miradors : les façades visibles ne doivent pas être masqués par les espaces verts
- Le glacis de l'enceinte pénitentiaire.



CONTRAINTES SURETE ET PROJECTION

- Visibilité à maintenir
- Réserve foncière
- Glacis
- Bande de retrait à 6m
- Cône de vue des miradors



Coupes schématique identifiant les contraintes pour la végétalisation

Le mirador nord-est a une visibilité assurée sur les bâtiments QID-UDV, QAE et QMA Nord (façades nord). Ainsi que sur le glacis nord et le glacis est. Les bâtiments QMA Sud et ALT-SAB-SAP sont masqués par le faite des toitures des bâtiments du premier plan.

Le mirador sud-ouest a une visibilité assurée sur la façade sud du bâtiment QCD, ainsi que sur le glacis sud et le glacis ouest. Les autres bâtiments sont masqués.

4. Traitement paysager des différentes séquences



La Frange forestière

La zone appelée « frange forestière » est une surface naturelle dans laquelle les arbres ont déjà en grande partie repoussés depuis la coupe du site, et qui sera sanctuarisée et conservée en forêt spontanée.



MÉLANGE - FF1



Mélange FF1



5 arbres / 100m²
trame 1.5 x 2

Astrocaryum vulgare (palmier awara)
Euterpe oleracea (wassai ou pinot)

20 arbustes / 100m²
trame 1 x 1.5

Cassia alata (dartrier)
Clusia rosea (clusier)

Couvre-sol
Arachis pintoï (arachide sauvage)



Astrocaryum vulgare
palmier awara
Palmier, famille Arecaceae
feuillage : Palmes
1U / 4.5m^l - ht. 15m^{max}
30% du total



Euterpe oleracea
Wassai ou pinot
Palmier, famille Arecaceae
feuillage : Palmes
1U / 4.5m^l - ht. 20 m^{max}
30% du total



Tapirira guianensis
Mombin sauvage
arbre, Anacardiaceae
feuillage : persistant
1U / 4.5m^l - ht. 15 m^{max}
50% du total



Clusia rosea
Clusier
arbuste
feuillage : persistant
1u / 1m² - ht. 1.5 à 3 m^{max}
10% du total



Arachis pintoï
arachide sauvage
Couvre-sol
semi
30g / m²
100% du total



Phenakospermum guyannense
Balourou
herbacée géante, Strelitziaceae
feuillage : Persistant
1U / 4.5m^l - ht. 14 m^{max}
10% du total

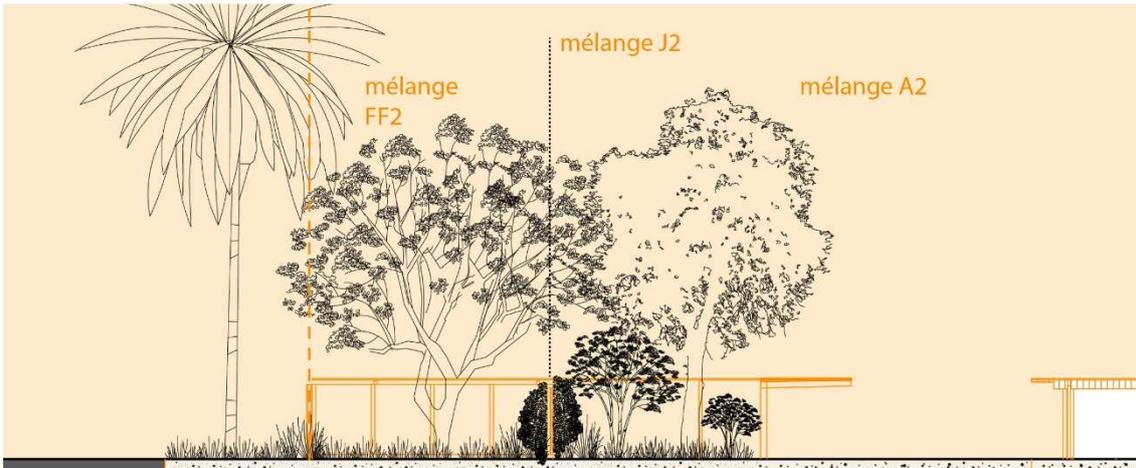


Isetia coccinea
Bois-pian
arbre, Rubiaceae
feuillage : Persistant
1U / 4.5m^l - ht. 20 m^{max}
50% du total

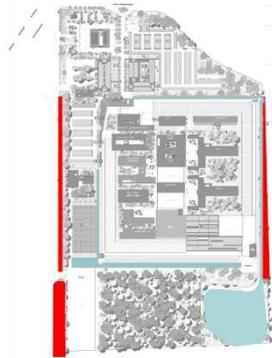


Cassia alata
Dartrier
arbuste
feuillage : persistant
1U / 1 m² - ht. 4m^{max}
20% du total

■ éléments modifiés et complétés.



MÉLANGE - FF2



Mélange FF2



5 arbres / 100m²
trame 1.5 x 2

Astrocaryum vulgare (palmier awara)
Cecropia sciadophylla (bois canon)



Cecropia sciadophylla
Bois canon
arbre
feuillage : Persistant
1U /4.5m^l - ht. 20 m^{max}
20% du total



Acrocomia aculeata
Moucaya
Palmier, famille Arecaceae
feuillage : semi-persistant
1U /4.5m^l - ht. 20 m^{max}
10% du total



Phenakospermum guyannense
Balourou
herbacée géante, Strelitziaceae
feuillage : Persistant
1U /4.5m^l - ht. 14 m^{max}
50% du total



Tapirira guianensis
Mombin sauvage
arbre, Anacardiaceae
feuillage : persistant
1U /4.5m^l - ht. 15 m^{max}
10% du total



Spondias mombin
Prunier mombin
arbre
feuillage : caduque
1U /4.5m^l - ht. 15 m^{max}
10% du total



Andira inermis
Geoffroea inermis
arbre, fabaceae
1U /4.5m^l - ht. 15 m^{max}
20% du total

■ éléments modifiés et complétés.



Calliandra surinamensis
Pompon du marin
arbuste
feuillage : semi-persistant
1U /1.5m² - ht. 4 m^{max}
50% du total



Mélange FF3



5 arbres / 100m²
trame 1,5 x 2

Mauritia flexuosa (palmier bêche)
Euterpe oleracea (wassai ou pinot)

éléments modifiés et complétés.

MÉLANGE - FF3 inondable (jardin de pluie)



Mauritia flexuosa
Palmier bêche
Palmier, famille Arecaceae
feuillage : persistant
1U /4.5m^l - ht. 35 m^{max}
20% du total



Euterpe oleracea
Wassai ou pinot
Palmier, famille Arecaceae
feuillage : Palmes
1U /4.5m^l - ht. 20 m^{max}
25% du total



Pachira aquatica
Cacao rivière
arbre, famille Bombacaceae
feuillage : persistant
1U /4.5m^l - ht. 20 m^{max}
25% du total



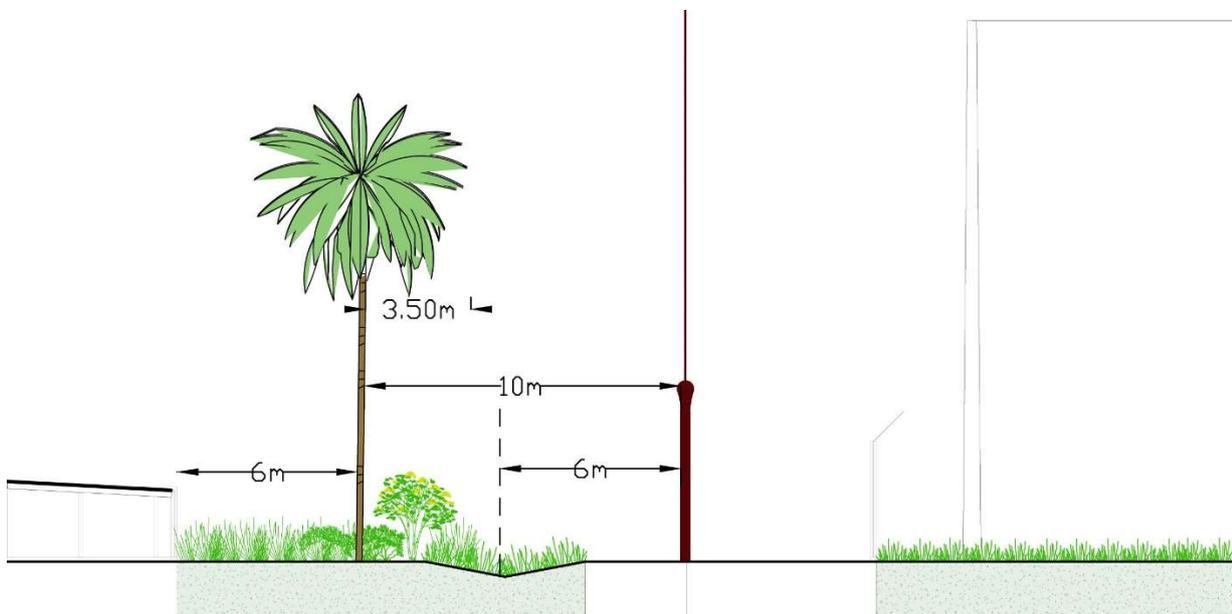
Montrichardia arborescens
Moucou moucou
Herbacée, famille Araceae
feuillage : persistant
1u /1m² - ht. 1.5 à 3 m^{max}
50% du total



Heliconia bihai
Queue de poisson
vivace
feuillage : persistant
4U /1m² - ht. 3 m^{max}
50% du total



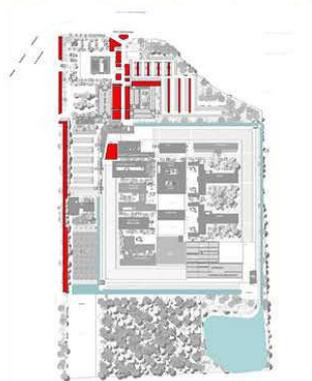
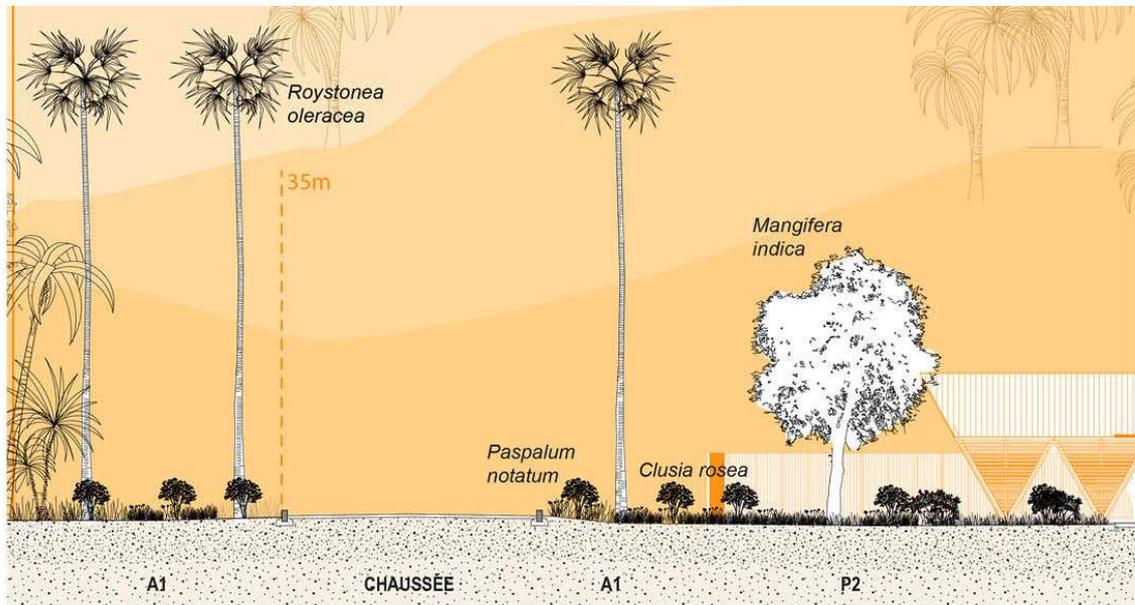
Pterocarpus officinalis
moutouchi-marécage
arbre, famille Fabaceae
feuillage : persistant
1U /4.5m^l - ht. 30 m^{max}
30% du total



Les alignements

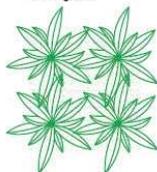
Les accès principaux et les voiries sont abondamment plantés d'arbres et de palmiers d'alignement.

Les alignements peuvent être monospécifique (entrée personnel, façade nord du Tribunal) ou en mélange (accès technique sud, accès probation). En plus d'apporter du rythme aux voiries, les alignements procurent un ombrage et une canopée qui enrichit le paysage.



MÉLANGE - A1

Mélange A1



4 arbres / 100m²

Roystonea oleracea (palmier royal)

Couvre-sol
Paspalum notatum (herbe de bahia)

éléments modifiés et complétés.

éléments supprimés



Roystonea oleracea **palmier royal**

Palmier, famille Arecaceae
feuillage : Palmes
avec les folioles disposées sur deux rangs
1U / 4.5m^l - ht. 40 m^{max}
50% du total



Wodyetia bifurcata **queue de renard**

Palmier, famille Arecaceae
feuillage : Palmes
1U / 4.5m^l - ht. 15 m^{max}
25% du total



Jacaranda copaia **Bois pian**

arbre, famille Bignoniaceae
feuillage : persistant
1U / 4.5m^l - ht. 15 m^{max}
25% du total



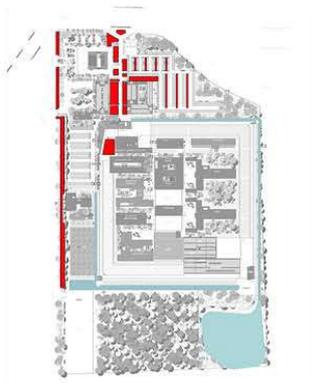
Washingtonia robusta

Palmier, famille Arecaceae
feuillage : Palmes
1U / 4.5m^l - ht. 15 m^{max}
25% du total



Paspalum notatum

herbe de bahia
graminée sauvage
semis
15 à 30g / m²
100% du total



Mélange A2

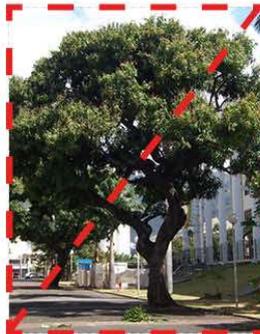


4 arbres / 100m²
Mangifera indica (manguier)
Delonix regia (le flamboyant)
 Arbuste
Clusia rosea (Clusier)

éléments modifiés et complétés.

éléments supprimés

MÉLANGE - A2



Mangifera indica
Manguier
 arbre
 feuillage : caduc
 1U / 4.5m^l - ht. 25 m^{max}
 35% du total



Delonix regia
le flamboyant
 arbre
 feuillage : caduc
 1U / 4.5 m² - ht. 10 m^{max}
 35% du total



Pachira aquatica
Cacao rivière
 arbre, famille Bombacaceae
 feuillage : persistant
 1U / 4.5m^l - ht. 20 m^{max}
 10% du total



Platonia insignis
Parcouri
 arbre, famille Clusiaceae
 feuillage : persistant
 1U / 4.5m^l - ht. 30 m^{max}
 10% du total



Dipteryx odorata
Gaïac
 arbre, famille Fabaceae
 feuillage : persistant
 1U / 4.5m^l - ht. 30 m^{max}
 10% du total



Clusia rosea
Clusier
 arbuste
 feuillage : persistant
 1u / 1m² - ht. 1.5 à 3 m^{max}
 30% du total



Pouteriacampechiana
Jaune d'oeuf
 arbre
 feuillage : persistant
 1U / 4.5m^l - ht. 10 m^{max}
 20% du total



Terminalia catappa
Badamier
 arbre
 feuillage : caduc
 1U / 4.5m^l - ht. 25 m^{max}
 15% du total



Andira inermis
Geoffroea inermis
 arbre, fabaceae
 1U / 4.5m^l - ht. 15 m^{max}
 20% du total



Paspalum notatum
herbe de bahia
 graminée sauvage
 semis
 15 à 30g / m²
 100% du total



L'Ombrage

Les Berges

Certaines poches de stationnements ne sont pas couvertes par des ombrières supports de panneaux photovoltaïques (parking public du TJ et du SPIP-PJJ). Ces surfaces sont protégées par des arbres à houppier large et étendu, qui permettent d'ombrager les places véhicules.

Ces arbres sont également sélectionnés pour leur qualité esthétique ainsi que leur capacité à résister à des conditions plus urbaines.

MÉLANGE - OM1

 <p><i>Cassia alata</i> Dartrier arbuste feuillage : persistant 1U / 1 m²- ht. 4m^{max} 50% du total</p>	 <p><i>Cana glauca (blanc)</i> Balisier plante aquatique feuillage : persistant 1U / 1 m²- ht. 1.5m^{max} 50% du total</p>	 <p><i>Arachis pintoï</i> arachide sauvage Couvre-sol semi 30g / m² 100% du total</p>
--	--	--

Mélange OM1(noue)

Cana glauca (blanc)
Cassia alata (Dartrier)

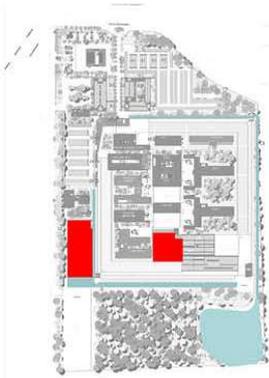
Couvre-sol
Arachis pintoï (arachide sauvage)
100% de la zone



Le Verger

Le Verger

La parcelle horticole au sud-ouest du site est bordée d'une myriade d'arbres fruitiers et de plantes vivrières pérennes qui vont structurer l'espace et donner rapidement des ressources nourricières.



Vergers

Carica papaya (papayer)
Citrus aurantiifolia (citron vert)
Crescentia cujete (calebassier)
Eugenia uniflora (Cerisier de Cayenne)
Psidium guajava (Goyavier)
Mangifera indica (Mangouier)

■ éléments modifiés
 et complétés.

MÉLANGE - V1



Carica papaya
Papayer

arbre
 feuillage : Persistant
 1U / 3.5m^l - ht. 10m^{max}
 20% du total



Citrus aurantiifolia
Citron vert

arbre
 feuillage : persistant
 1U / 2.5m^l - ht. 3.5m^{max}
 20% du total



Crescentia cujete
Calebassier

arbre, famille Bignoniacées
 feuillage : persistant
 1U / 4.5m^l - ht. 12m^{max}
 10% du total



Eugenia uniflora
Cerisier de Cayenne

arbre
 feuillage : caduc
 1u / 4.5m² - ht. 6 à 12m^{max}
 20% du total



Psidium guajava
Goyavier

arbre
 feuillage : persistant
 1u / 4.5m² - ht. 10m^{max}
 10% du total



Terminalia catappa
Badamier

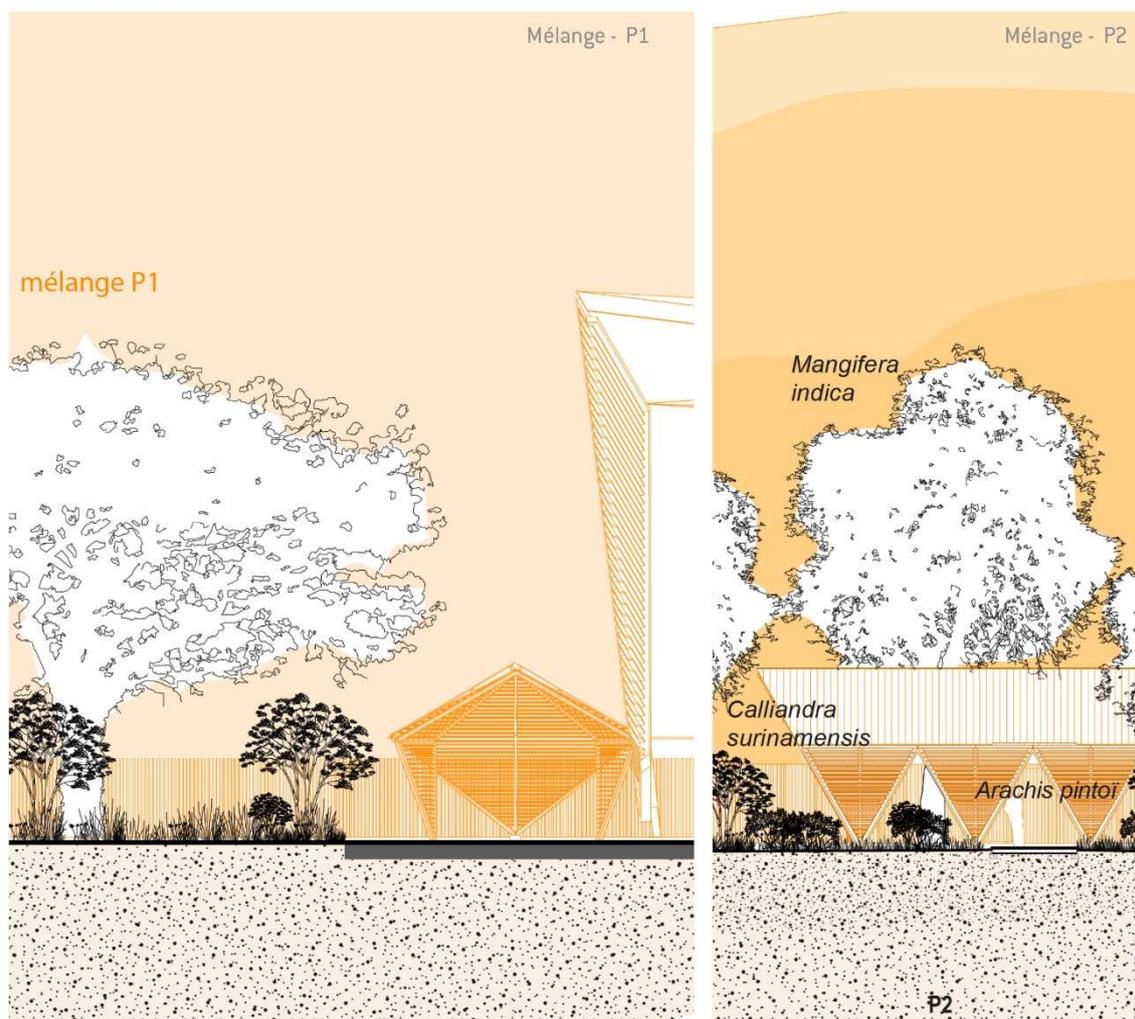
arbre
 feuillage : caduc
 1U / 4.5m^l - ht. 20 m^{max}
 10% du total



Pouteriacampechiana
Jaune d'oeuf

arbre
 feuillage : persistant
 1U / 4.5m^l - ht. 10 m^{max}
 10% du total

Le Parvis du tribunal



Le Parvis du tribunal

Le Parvis du Tribunal est la porte d'entrée du site sur la ville, le quartier Margot ainsi que le parc Margot adjacent.

Il reçoit un traitement esthétique particulier, évoquant la crique Margot en contrebas du parc et rappelant ainsi la présence de l'eau à proximité.

La végétation est gardée basse le long du parvis ouest, pour ne pas masquer la façade, tout en aménageant ponctuellement quelques volumes de végétation afin d'apporter de la profondeur et un peu d'ombre pour les espaces de repos.

Les massifs de végétation entourant les carbet apportent des filtres visuels procurant de l'intimité entre chaque carbet ainsi qu'avec le tribunal. La partie nord est semée d'un gazon ras utilisable par les familles et les enfants.



Mélange P1



5 arbres / 100m²

Caesalpinia pulcherrima (petit flamboyant)

Arbustes - 20 arb/100m²
Calliandra surinamensis (pompon du marin)
Ixora coccinea (*Ixora écarlate*)
 Couvre-sol
Allamanda arbustiva (*allamanda arbustif nain*)



Mélange P2



3 arbres / 100m²

Mangifera indica (manguier)

Arbustes - 20 arb/100m²
Calliandra surinamensis (pompon du marin)
 Couvre-sol
Arachis pintoï (*arachide sauvage*)

MÉLANGE - P1



Caesalpinia pulcherrima
petit flamboyant

arbre

feuillage : Persistant

1U/1.5m² - ht. 4 m^{max}

50% du total



Calliandra surinamensis
Pompon du marin

arbuste

feuillage : semi-persistant

1U/1.5m² - ht. 4 m^{max}

50% du total



Ixora coccinea
Ixora écarlate

arbuste, couvre-sol

feuillage : persistant

1U/1 m² - ht. 2 m^{max}

50% du total

MÉLANGE - P2



Allamanda arbustiva
Allamanda arbustif nain

arbuste, couvre-sol

feuillage : Persistant

1U/0.5m² - ht. 1 m^{max}

50% du total



Mangifera indica
Manguier

arbre

feuillage : caduc

1U/4.5m^l - ht. 25 m^{max}

35% du total



Pouteriacampechiana
Jaune d'oeuf

arbre

feuillage : persistant

1U/4.5m^l - ht. 10 m^{max}

10% du total



Terminalia catappa
Badamier

arbre

feuillage : caduc

1U/4.5m^l - ht. 20 m^{max}

15% du total



Calliandra surinamensis
Pompon du marin

arbuste

feuillage : semi-persistant

1U/1.5m² - ht. 4 m^{max}

50% du total



Arachis pintoï
arachide sauvage

Couvre-sol

semi

30g / m²

100% du total



Le patio du Tribunal

Le patio du Tribunal

Le patio est traité comme jardin d'agrément dans des couleurs sobres et solennelles.



MÉLANGE - T1



Wodyetia bifurcata
queue de renard
 Palmier, famille Arecaceae
 feuillage : Palmes
 1U / 4.5m^l - ht. 15 m^{max}
 25% du total



Arachis pintoï
arachide sauvage
 Couvre-sol
 semi
 30g / m²
 100% du total





Le Parvis des Familles

Ce parvis est la première étape pour l'accès à l'enceinte pénitentiaire. Une grande surface minérale est interrompue par des espaces engazonnés plantés d'arbres et palmiers aux feuillages fins.



Mélange JP1



5 arbres / 100m²

Tabebuia heterophylla (Calice du pape)
Licuala grandis (palmier cuillère)

Arbustes - 15 arb/100m²

Phoenix roebelenii (palmier dattier)
Alpinia zerumbet atoumo (gingembre coquille)

Couvre-sol

Paspalum notatum (herbe de bahia)

MÉLANGE - JP1



Tabebuia heterophylla

Calice du Pape

Palmier, famille Arecaceae

feuillage : Palmes

1U / 4.5m^l - ht. 15m^{max}

35% du total



Licuala grandis

Palmier cuillère

Palmier, famille Arecaceae

feuillage : Palmes

1U / 4.5m^l - ht. 20 m^{max}

30% du total



Phoenix roebelenii

Palmier dattier

arbuste

feuillage : persistant

1U / 1 m² - ht. 4m^{max}

35% du total



Alpinia zerumbet atoumo

Gingembre coquille

arbuste

feuillage : persistant

1u / 1m² - ht. 1.5 à 3 m^{max}

50% du total



Paspalum notatum

herbe de bahia

graminée sauvage

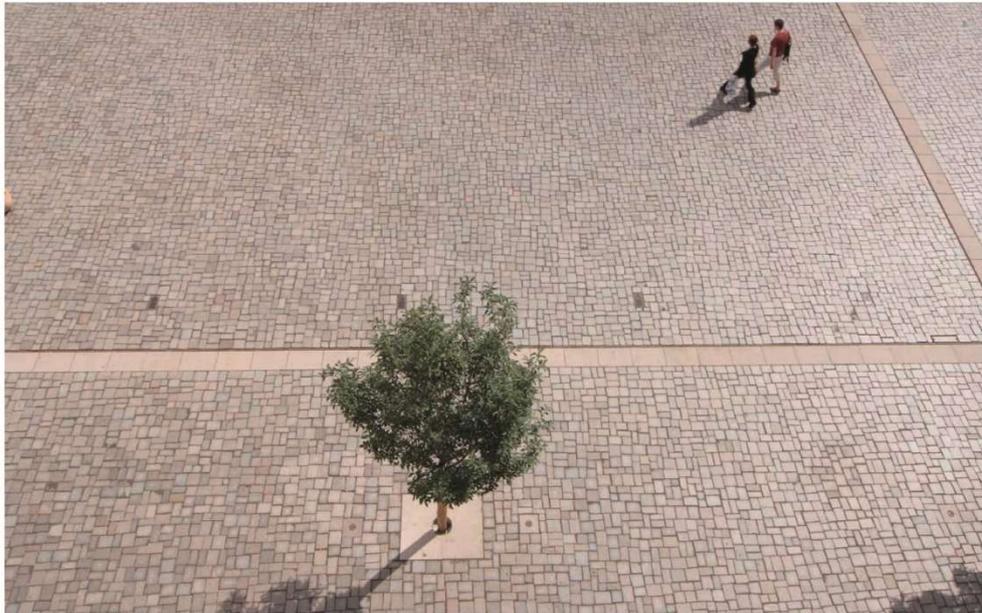
semis

15 à 30g / m²

50% du total

Une strate intermédiaire borde le parvis pour masquer les stationnements.

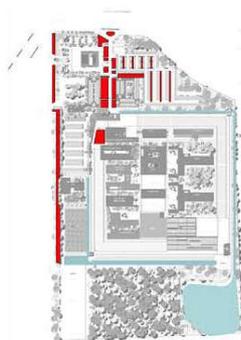
L'ambiance minérale donne une tonalité différente apaisante. Les végétaux sélectionnés ont des teintes neutres, avec des floraisons discrètes et des feuillages fins.



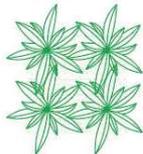
La cour d'honneur

Vaste espace dégagé après le passage de l'enceinte pénitentiaire, la cour d'honneur est une étendue solennelle, très horizontale. Elle est revêtue d'une dalle en béton et comporte une grande pelouse centrale.

La rigueur est rompue par un arbre emblématique des cultures tropicales : le fromager accompagné de quelques palmiers graciles. Ils procurent de l'ombrage et rassurent par leur silhouette familière.



Mélange A1



4 arbres / 100m²

Roystonea oleracea (palmier royal)

Couvre-sol
Paspalum notatum (herbe de bahia)

■ éléments modifiés
et complétés.

■ éléments
supprimés

MÉLANGE - A1



Roystonea oleracea palmier royal

Palmier, famille Arecaceae
feuillage : Palmes
avec les folioles disposées sur
deux rangs
1U / 4.5m¹ - ht. 40 m^{max}
50% du total



Wodyetia bifurcata queue de renard

Palmier, famille Arecaceae
feuillage : Palmes
1U / 4.5m¹ - ht. 15 m^{max}
25% du total



Jacaranda copaia Bois pian

arbre, famille Bignoniaceae
feuillage : persistant
1U / 4.5m¹ - ht. 15 m^{max}
25% du total



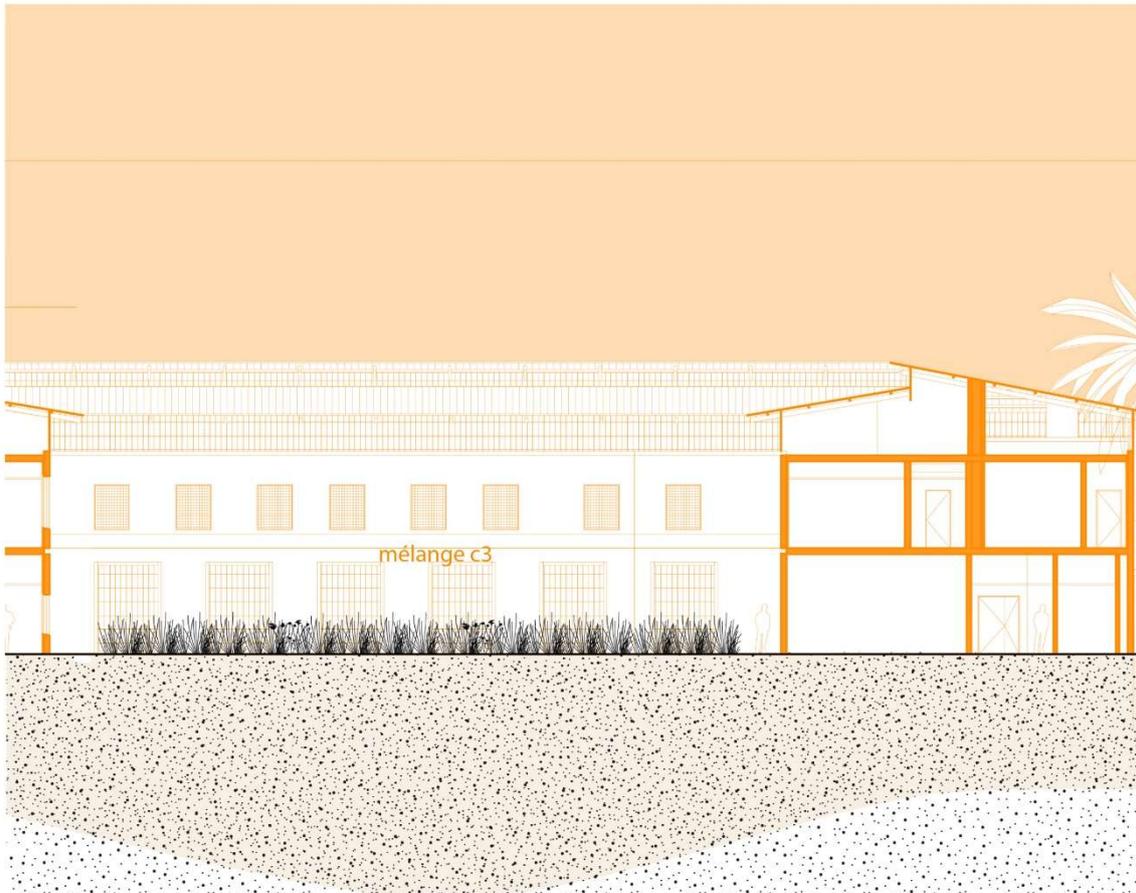
Washingtonia robusta

Palmier, famille Arecaceae
feuillage : Palmes
1U / 4.5m¹ - ht. 15 m^{max}
25% du total



Paspalum notatum herbe de bahia

graminée sauvage
semis
15 à 30g / m²
100% du total



Les cours de promenades

Les cours de promenades

Seule végétation directement accessible, nous avons veillé à ce qu'elle ne puisse pas être détournée.

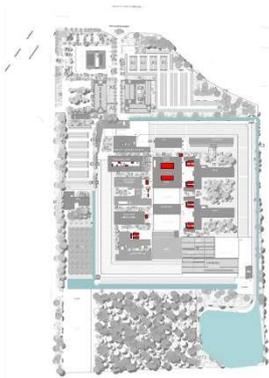
Les espèces ne présentent ni toxicité, ni épines, ni partie ligneuse exploitable.

Les hauteurs de végétation respectent le cahier des charges :

- Vivaces rases fleuries pour les cours des bâtiments QMA.
- Vivaces rases fleuries et quelques arbustes ornementaux pour les cours des bâtiments QAE, QFE, QMI et QCD.

Une partie des espaces verts est surélevée par rapport au sol, d'une hauteur de 45cm. Entouré d'un muret de soutènement pouvant servir d'assise, il agrémente les cours de promenade par une mise en valeur du végétal.

Les patios des bâtiments PIPR-SMPR-UCSA sont dédiés à de la culture potagère à petite échelle : dans un gazon ras, des bandes cultivables sont mises à disposition pour de la culture maraîchère ou florale. Les arbres ou végétaux à grand développement y sont interdits.



MÉLANGE - C1



Codiaeum variegatum

Croton

arbuste

feuillage : persistant

1U/1m² - ht. 3 m^{max}

50% du total



Licuala grandis

Palmier cuillère

Palmier

feuillage : Palmes

1U/4.5m^l

100% du total



Rhoeo discolor

la sonde

couvre-sol

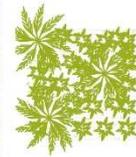
persistant

6U/m²

ht. 0.60 m^{max}

100% du total

Mélange C1



3 arbres / 100m²

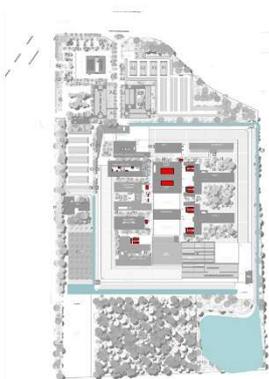
Licuala grandis (palmier cuillère)

Arbustes - 25 arb/100m²

Codiaeum variegatum (Croton)

Couvre-sol

Rhoeo discolor (la sonde)



MÉLANGE - C2



Heliconia psittacorum

Petit balisier

vivace

feuillage : persistant

4U/1m² - ht. 1.5 m^{max}

40% du total



Rhoeo discolor

la sonde

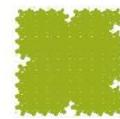
Herbacée - couvre-sol

feuillage : persistant

6U/m² - ht. 0.60 m^{max}

60% du total

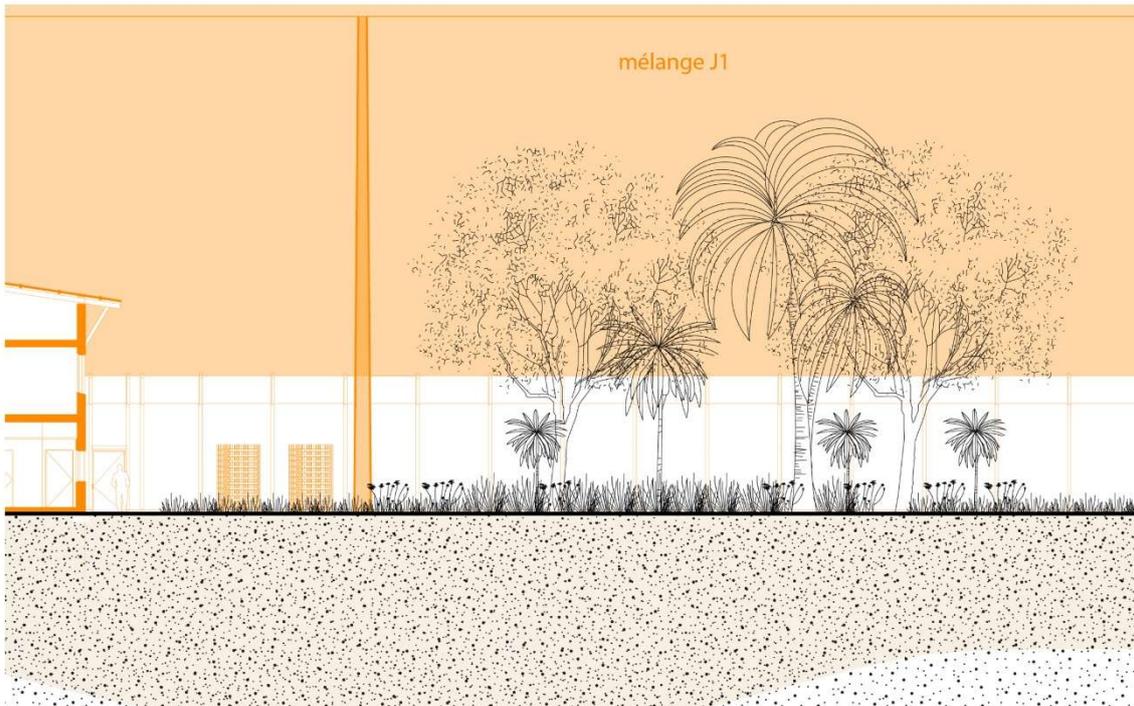
Mélange C2



Heliconia psittacorum (petit balisier)

Couvre-sol

Rhoeo discolor (la sonde)



Les jardins de contemplation

Jardins inaccessibles, nichés entre les bâtiments du centre pénitentiaire, ils rappellent les paysages guyanais.

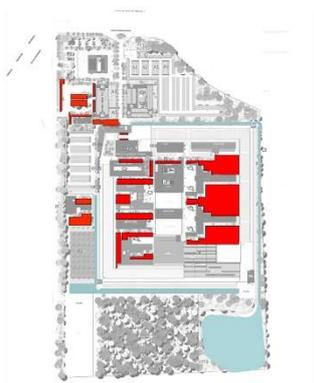
Toutes les strates de végétation y sont représentées. Elles s'organisent selon les contraintes dictées par le plan de sureté établi plus haut.

Les arbres et palmier de grand développement sont plantés uniquement lorsqu'ils n'obstruent pas la vue et n'entrent pas dans le périmètre de retrait de 6m des façades.

Les strates arbustives et les strates herbacées sont plantées en alternance et en mélange pour apporter un caractère organique aux jardins. Les arbustes les plus volumineux sont réservés aux espaces centraux ou ils ne présenteront pas de conflit de sureté.

Une prairie fleurie spontanée a gestion extensive équilibre les contraintes d'entretien des jardins.

Dans les jardins les plus étroits, où la plantation d'arbres n'est pas envisageable, des structures fines en métal permettent la plantation de végétaux grimpants et réduisent de cette manière le vis-à-vis.



Mélange J1



5 arbres / 100m²

Tabebuia heterophylla (Calice du pape)
Licuala grandis (palmier cuillère)

Arbustes - 15 arb/100m²

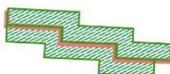
Phoenix roebelenii (palmier dattier)
Alpinia zerumbet atoumo (gingembre coquille)
Heliconia psittacorum (petit balisier)
Heliconia bihai (queue de poisson)

Couvre-sol

Paspalum notatum (herbe de bahia)



Mélange J2



Jasminum officinale (jasmin officinal)
Pseudocalymna alliaceum (Bignoniacées)
Passiflora incarnata (Passiflore)

MÉLANGE - J1



Tabebuia heterophylla
Calice du Pape

Famille Arecaceae

feuillage : Palmes

1U / 4.5m^l - ht. 15m^{max}

35% du total



Licuala grandis
Palmier cuillère

Famille Arecaceae

feuillage : Palmes

1U / 4.5m^l

ht. 10 m^{max}

30% du total



Phoenix roebelenii
Palmier dattier

arbuste

feuillage : persis-

tant

1U / 1 m² - ht. 4m^{max}

35% du total



Alpinia zerumbet
atoumo

Gingembre coquille

arbuste

feuillage : persistant

1u / 1m²

ht. 1.5 à 3 m^{max}

20% du total



Heliconia psittacorum
Petit balisier

vivace

feuillage : persistant

4U / 1m² - ht. 1.5 m^{max}

20% du total



Heliconia bihai
Queue de poisson

vivace

feuillage : persistant

4U / 1m² - ht. 3 m^{max}

10% du total



Paspalum notatum
herbe de bahia

graminée sauvage

semis

15 à 30g / m²

50% du total

MÉLANGE - J2



Jasminum officinale
Jasmin officinal

liane arbustive, grimpante

feuillage : caduc

1U / 2m^l - ht. 5 m^{max}

35% du total



Pseudocalymna alliaceum
Bignoniacées

liane arbustive, grimpante

feuillage : caduc

1U / 2m^l

30% du total



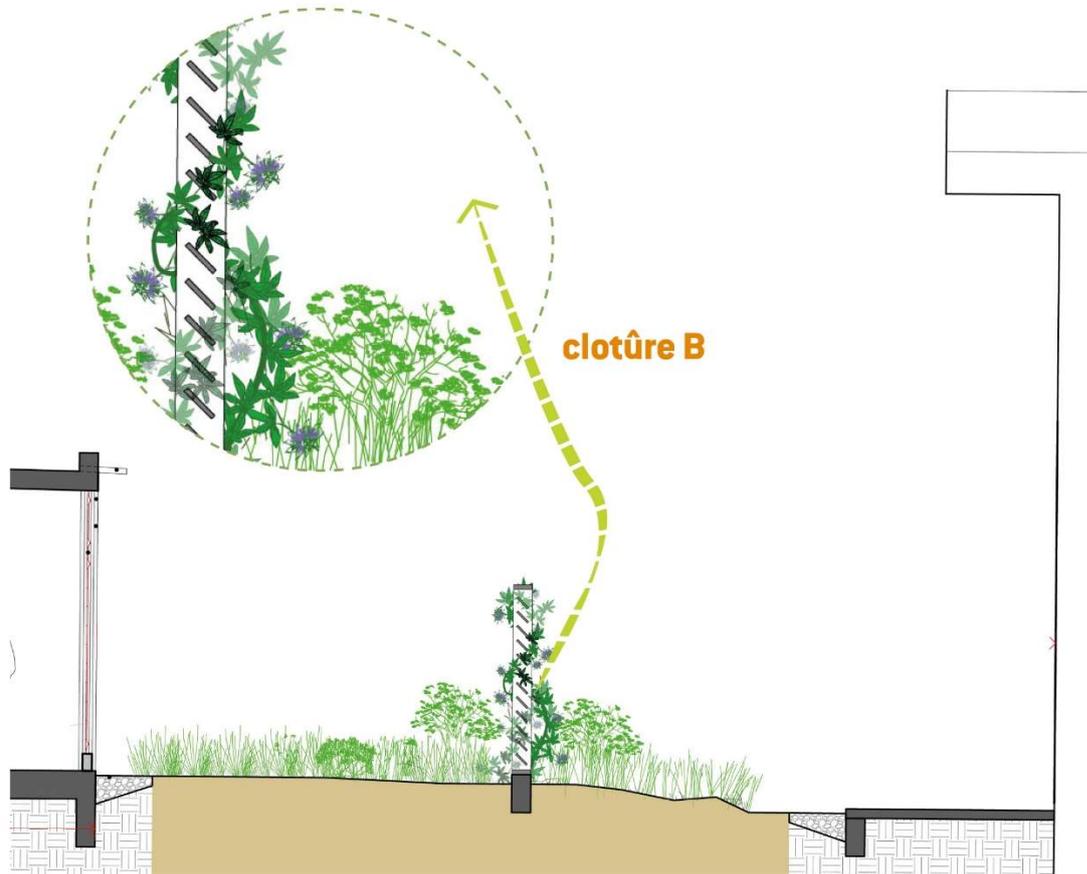
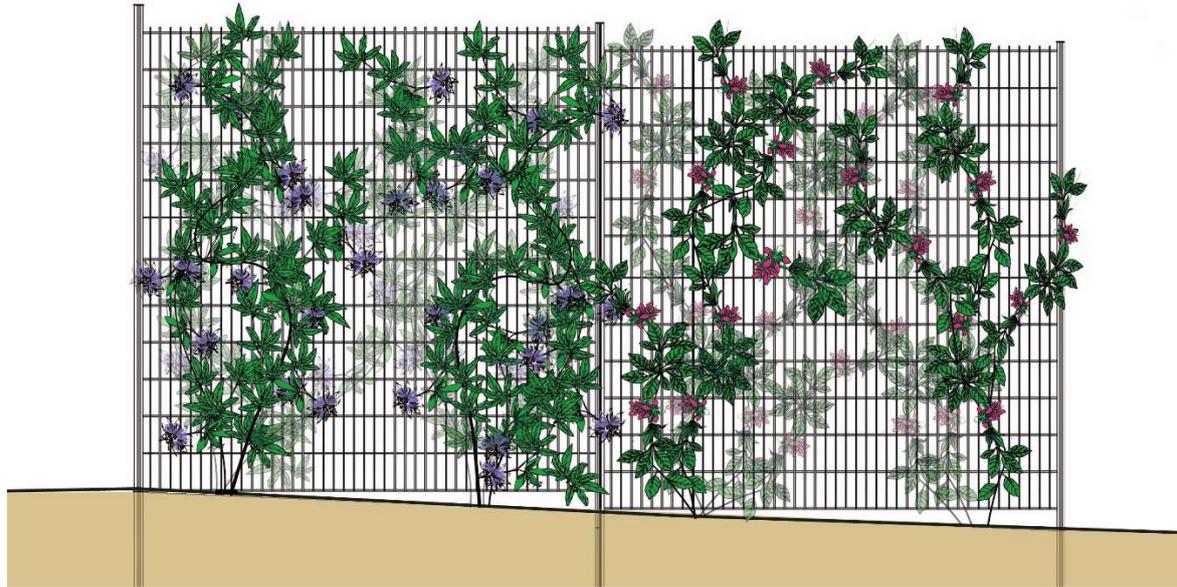
Passiflora incarnata
Passiflore

liane arbustive, grimpante

feuillage : caduc

1U / 2m^l - ht. 3 m^{max}

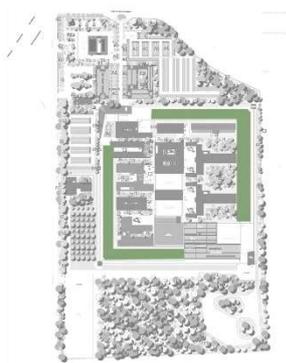
35% du total



Trois essences de plantes grimpantes sont prévues sur les clôtures en limite de parcelle et entre les cellules des détenus, à savoir : le jasmin officinal, le bignoniacée et la passiflore.

L'idée générale est que ces lianes arbustives viennent compléter les ouvrages de serrurerie prévus pour limiter les espaces et gérer la co-visibilité.

Dimension des plantes à la livraison : 120-150cm.



MÉLANGE - G1



Paspalum notatum
herbe de bahia
 graminée sauvage
 semis
 15 à 30g / m²
 100% du total

MÉLANGE - G2



Arachis pintoï
arachide sauvage
 Couvre-sol
 semi
 30g / m²
 100% du total



Le Glacis

Espace large et dégagé, dont la fonction première est d'assurer la meilleure visibilité sur le mur d'enceinte et la protection du périmètre de centre pénitentiaire.

Le glacis est traité avec une topographie en creux afin de permettre la rétention des eaux pluviales en saison humide.

Son traitement paysager est basique : le développement d'une prairie spontanée inondable, travaillée régulièrement les premières années via un fauchage régulier pour assurer l'installation de graminées et de plantes vivaces spécifiques aux milieux ouverts.

Son entretien est simple, mais devra être assuré à intervalle régulier pour éviter que la végétation ligneuse se développe.



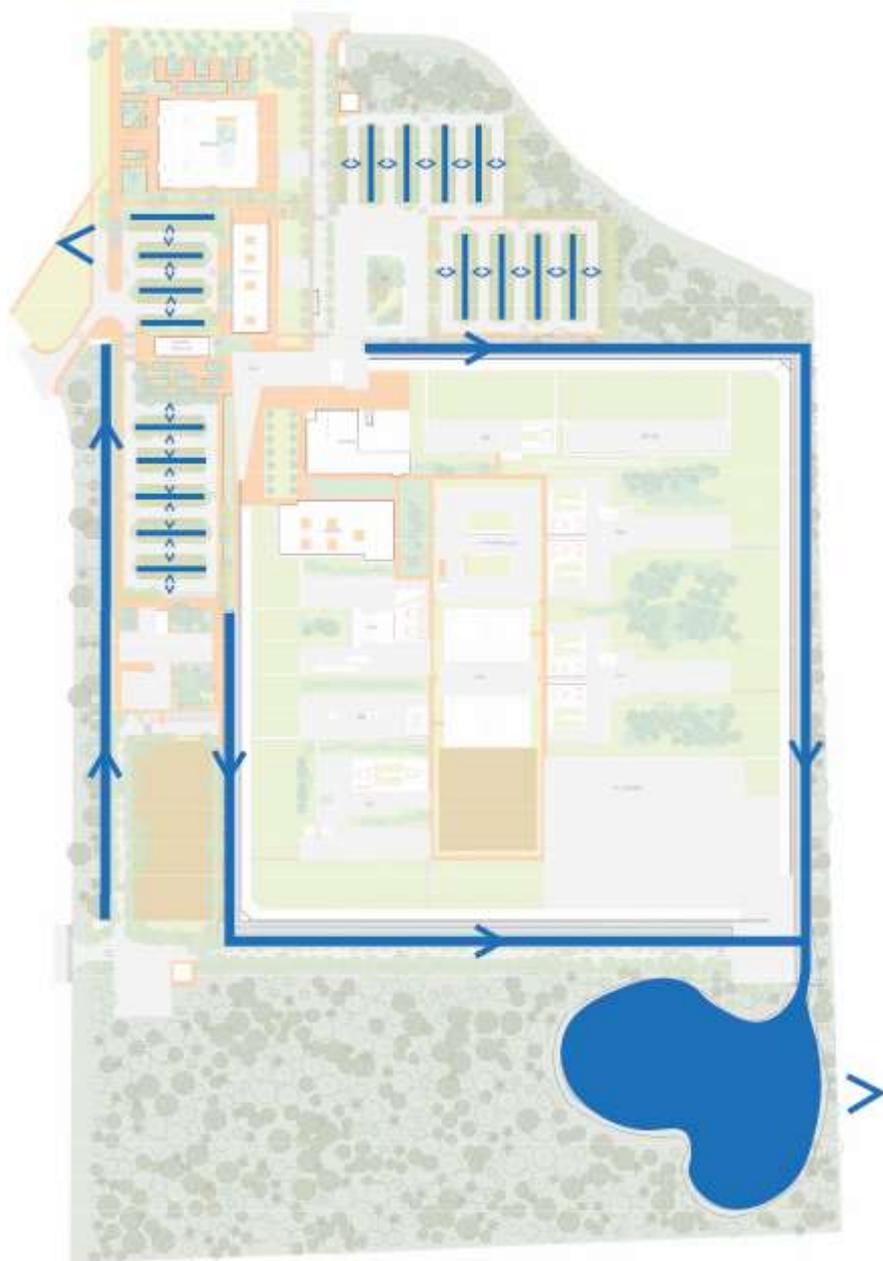
Les noues et bassins



Les Noues et les bassins

Les ouvrages de gestion des eaux de pluie à ciel ouvert sont des espaces paysagers à intégrer dans les aménagements extérieurs. Pour cela, les pentes des talus sont dimensionnées pour que la terre végétale qui va venir tapisser les ouvrages soit naturellement stable.

Cette terre végétale, issue du site, est garnie d'une banque de graines qui va s'exprimer naturellement pour développer une prairie humide spontanée. Des coupes régulières seront nécessaires pour contrôler le volume de végétation et le bon fonctionnement de ces ouvrages.



5. Qualité du traitement paysager

5.1. Réemploi de la terre du site

La parcelle dédiée à l'implantation du projet est actuellement végétalisée. Anciennement parcelle forestière, elle a été déboisée et exploitée partiellement en agriculture. Les études géotechniques indiquent la présence de terre végétale, qu'il nous semble pertinent de réemployer pour les aménagements des espaces verts du projet.

Surface parcelle : **231 464 m²**

Selon les sondages géotechniques, l'épaisseur de terre végétale est comprise en 10 et 40cm, soit en moyenne 25cm

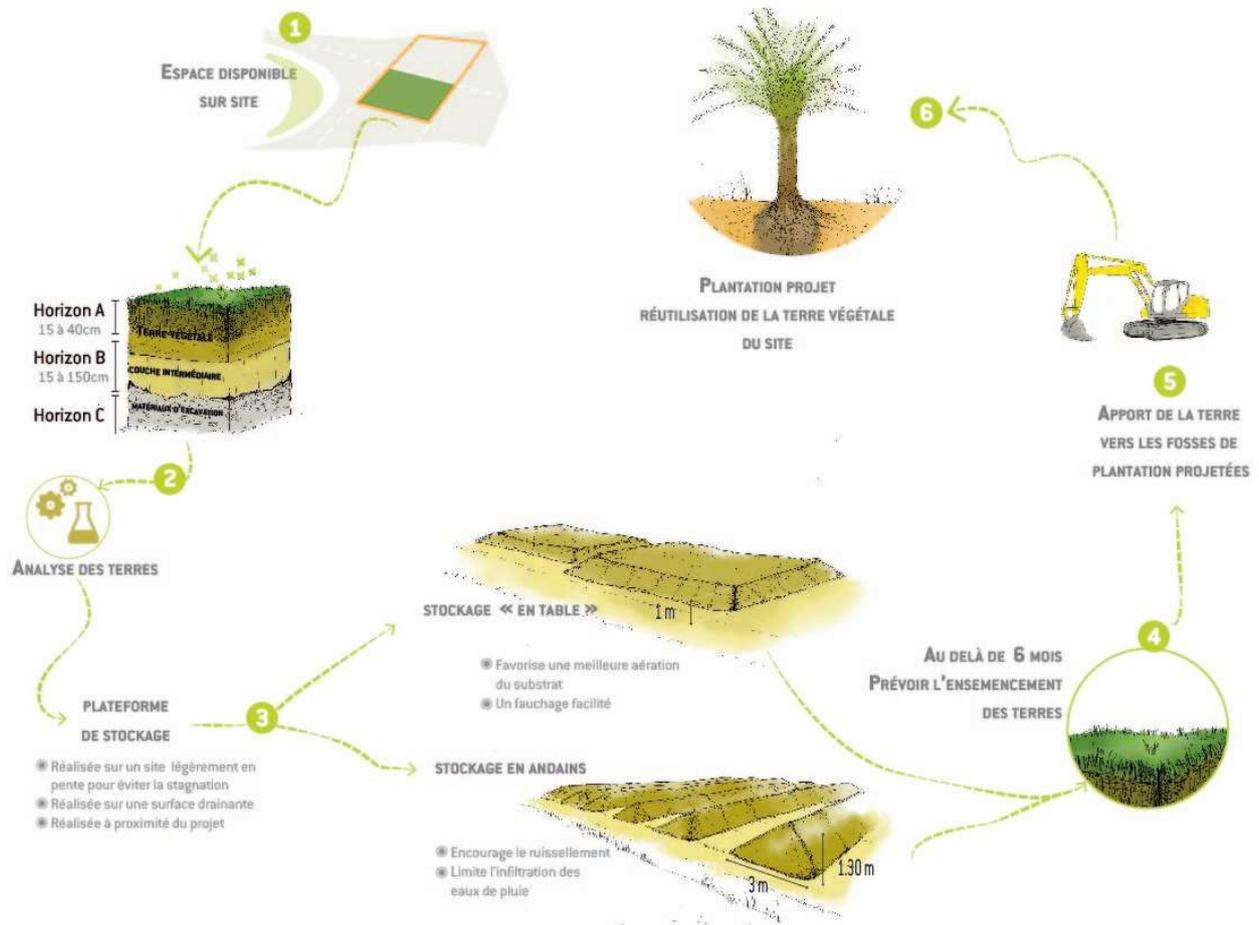
On peut approximer un volume total de terre végétale de 57 866 m³ qu'il s'agira de décaper en amont des travaux de terrassement.

La terre nécessaire aux besoins du chantier pourra être stockée sur site et réutilisée. Une analyse de terre végétale sera faite pour s'assurer de la qualité des substrats de culture et prévoir une adaptation de la palette végétale ou des amendements le cas échéant.

Pour une parfaite croissance des végétaux et des aménagements paysagers pérennes, les quantités de terre végétale à mettre en œuvre sont les suivantes :

- Gazon créole et prairies spontanées (patios, jardins de contemplation, glacis, noues et bassin) : épaisseur de 20cm
- Massif d'arbustes et de plantes vivaces : épaisseur de 50cm
- Frange forestière à renaturer : épaisseur de 80cm
- Fosses de plantation des arbres et palmiers : 12m³ par unité

Une marge d'erreur de 10% du volume théorique des besoins est à prévoir. Le surplus de terre végétale pourra être évacué soit après le décapage, soit à la fin du chantier.



5.2. Mise en culture des végétaux

La surface importante dédiée aux espaces verts implique la plantation d'une quantité importante de plantes.

Afin d'assurer l'approvisionnement du chantier en végétaux tant en termes de quantité, de choix d'essence comme de qualité des plants, un contrat de mise en culture auprès de pépiniéristes de Guyane sera organisé dès que possible.

Les arbres et palmiers pourront être réservés en pépinière ou cultivés sur commande (délais de 2 à 5 ans selon planning du chantier).

Les arbustes et les plantes vivaces herbacées feront également l'objet d'un contrat de culture 8 mois à 12 mois avant leur plantation.

Un suivi régulier des mises en culture sera programmé.

5.3. Tailles et densités de plantation des végétaux

La vitesse de croissance de la végétation tropicale implique qu'il est inutile de planter des végétaux de taille trop importante lors de la création des espaces extérieurs.

Un échelonnage peut toutefois être élaboré selon les différentes attentes esthétiques et budgétaires du site :

- Les arbres d'alignements, des parkings, des patios, des jardins de contemplation seront plantés en taille 150/180 cm
- Quelques sujets plus exceptionnels sont réservés aux espaces de prestige : palmiers d'alignements, arbres du parvis du tribunal, arbre de la cour d'honneur. Les tailles de ses sujets d'exceptions pourront être comprises entre 300cm et 800cm. La proportion totale d'arbre de plus grande envergure à la plantation est de l'ordre de 15% du total.
- Les arbustes auront une densité de plantation moyenne de 3u/m² ainsi qu'une taille à la plantation de 60/80cm
- Les plantes herbacées auront une densité de plantation moyenne de 6u/m², ainsi qu'une taille à la plantation de 30/40cm

5.4. Prescription pour les plantations

La saison humide sera privilégiée pour planter les végétaux, car elle permet de réduire les arrosages pour assurer la reprise des végétaux.

Les massifs d'arbustes et de vivaces seront recouverts d'un paillage de type BRF. Il pourra être issu du broyage de la végétation en place sur le site. [L'utilisation de ganivelle n'est pas dans la culture locale, des piquets 65x65, de 50 à 60 cm hors sol en Wapa brut espacés de 3,00 m et reliés par une ou deux lignes de planches également en Wapa, de 3x8cm. Ceci pour éviter les dégradations et le piétinement \(hormis dans les cours de promenade si le dispositif est contre-indiqué\).](#)

Caractéristiques Techniques	
Diamètre	6 à 10 cm
Longueurs	125 à 300 cm
Matériaux	Bois Wapa, Gaïac, Wavapou
Traitement	Non-traité
Durée de vie	5 à 10 ans
Origine	Guyane



Piquets en bois classe III et IV résistant aux attaques extérieures (insectes, champignons, intempéries). Ils peuvent être placés en contact direct avec le sol. Fabriqués à partir d'essences locales très solides (Wapa, Gaïac, Wacapou...)



Les pieds d'arbres seront garnis d'une toile anti-mauvaises herbe d'un diamètre de 80cm, ceci afin de faciliter les opérations de désherbage et de tonte au pied des arbres.

Les arbres seront tuteurés en adéquation avec leur taille de plantation : tuteurage monopode pour les arbres de 150/180cm, tuteurages tripodes pour les sujets compris entre 300 et 500cm, haubanage pour les arbres de taille supérieure.

Les gazons créoles seront semés en place. Les prairies spontanées seront laissées en libre évolution hormis des fauches régulières pour contrôler le développement de plantes ligneuses.

5.5. Entretien des espaces verts

Après plantation des végétaux, un constat d'achèvement des plantations sera effectué. Il enclenche la période de parachèvement jusqu'à la réception des travaux.

Cette durée est fixée à 6 mois pour tous les types de végétation. Cette période s'enclenche à partir de la 2ème tonte pour les gazons.

Les travaux de parachèvement comprennent donc l'ensemble des opérations d'entretien destiné à favoriser et assurer la bonne reprise des végétaux, notamment : le binage manuel des plantations, le désherbage des plantations, l'entretien des tuteurs et attaches, les apports d'engrais pour les arbres, palmiers et arbustes, la taille de formation, la vérification des paillages, les tontes (2 passages par mois), le fauchage des prairies (1 passage par mois).

Les constats de reprise des plantations auront lieu à l'issue des 6 mois de parachèvement. Ils visent à identifier les végétaux morts ou dépérissant devant être remplacés. Pour les prairies et gazons, le taux de couverture du sol sera évalué.

Ces constats lancent le démarrage des travaux de confortement (entretien) d'une durée de 12 mois à compter de la réception, ils seront effectués par une entreprise spécialisée.

Il consiste à effectuer un suivi et une veille phytosanitaire sur les végétaux nouvellement plantés, à apporter des engrais si nécessaires, à effectuer des tailles de formations des végétaux (arbres et arbustes principalement), contrôler le tuteurage, entretenir les prairies (1 à 3 fois par trimestre) et gazons (2 tontes par mois), désherber les massifs, recharger en paillage les massifs, remplacer les végétaux morts.

L'entretien courant du site à l'issue des 12 mois de confortement reprend le même type d'opérations suscitées. Le tuteurage pourra être ôté dès que l'ancrage racinaire des végétaux sera assuré. Le nettoyage des massifs avec la taille d'entretien prendra la suite des tailles de formation. La densité des massifs de vivaces et d'arbustes sera à maintenir via des replantations, des densifications et un apport de paillage le cas échéant. Les fréquences de tonte des prairies et gazons devront être maintenues.

6. Revêtements de sol

L'enjeu paysager dans le choix des revêtements de sol s'articule autour d'axes majeurs :

La lisibilité des espaces : les usagers doivent pouvoir identifier les espaces routiers des espaces piétons, ainsi que la hiérarchisation des cheminements.

Le confort d'usage : surfaces sans obstacles, ne présentant pas de difficulté de circulation pour les PMR, mais également un choix de matériaux durables, produits localement, en adéquation avec le contexte Guyanais.

La mise en valeur des espaces extérieurs majeurs du site par un traitement esthétique particulier : parvis du Tribunal et bâtiment SPIP-PJJ, entrée de l'enceinte pénitentiaire.

Ainsi les revêtements de sol sont hiérarchisés de la façon suivante :

Voiries et accès logistiques en enrobé : le piéton associe aisément la présence d'enrobé avec la présence de véhicules.



Le parvis du tribunal est revêtu d'une dalle en béton avec une finition balayée. Les bords extérieurs des dalles ainsi que les joints sont lissés en bande.

Les cheminements piétons hors-enceinte et en enceinte, les patios, le parvis du bâtiment SPIP_PJJ sont revêtus d'un béton comportant une finition balayée simple. Le parvis des familles ainsi que la cour d'honneur sont également en béton balayé.



Les cours de promenade sont en béton lissé.



7. Mobiliers



Table de pique-nique



Deck en bois surélevé pour les familles



Corbeilles de propreté et cendriers



Accroches vélos



Bancs en béton

Le mobilier du projet est pensé à la fois pour un confort d'usage optimum, mais aussi pour sa durabilité.

Les matériaux les constituant sont locaux : bois exotique, béton préfabriqué en Guyane ou coulé en place.

Leur aspect brut et massif assure une protection contre les dégradations et une durabilité élevée.

Ils sont disposés autour des espaces de repos du tribunal, du bâtiment des familles, dans les patios accessibles et les cours de promenades.

Des dispositifs anti-stationnement et anti-bélier permettent d'assurer la sécurité des espaces réservés aux piétons.

Les accroches vélos, sont abrité des intempéries et associés aux espaces de stationnements des véhicules, afin de ne pas encombrer les entrées et parvis.

Quelques corbeilles avec tri sélectif ponctuent les aménagements pour assurer la propreté des lieux.

Le bâtiment d'accueil des familles met à disposition une **aire de jeux abritée pour les petits**. Pour une tranche d'âge comprise entre 2 et 5 ans, elle propose des jeux sur le thème de l'éveil des sens et de la découverte.



Maisonnette Reliefs



Sphères et demi-sphères en sol souple



Sol souple EPDM coloré